

n°52 - décembre 2015

## Les évènements de fin d'année à Champrond

2015

**Novembre** 

Jusqu'au 28 novembre: Exposition

les 'Cochonneries de Champrond'

28 et 29 novembre : Le Marché de Noël

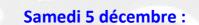








2015



L'Arbre de Noël

Dimanche 6 décembre : **Elections régionales** 

Jusqu'au 7 décembre : Collecte des dons au profit du Téléthon

Samedi 12 décembre : Les Chants de Noël

Dimanche 13 décembre : Elections régionales



Décembre

2016

Janvier

Détail des manifestations dans les pages intérieures



Dimanche 10 janvier : Les Vœux de la commune



## Le mol du Maire



Mesdames, Messieurs,

ous arrivons en fin d'année 2015, et nos activités se poursuivent, elles se déclinent comme toujours en actions pour l'amélioration du cadre de notre commune et manifestations communales ou associatives.

En ce qui concerne la première partie, nous avons commencé à réfléchir sur l'aménagement de la place de l'église et une partie de la grande rue afin de faciliter le stationnement et l'accès aux commerces, cette réflexion a abouti à un projet qui verra le nombre de places de stationnement augmenter, la création de plusieurs arrêts minutes et la mise en valeur du pourtour de l'église.

Les travaux de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques vont commencer très prochainement et nous espérons que vous ne serez pas trop gênés dans votre vie quotidienne.

Cette année aura été marquée par deux attentats terroristes à Paris, le premier au mois de janvier, visait principalement la liberté de la presse et une communauté de notre pays, le second a eu lieu la semaine dernière et avait vraisemblablement comme objectif de nous faire peur dans notre vie quotidienne, nous devons garder espoir et continuer à aller de l'avant tout en étant vigilants.

Nous avons organisé une manifestation à l'occasion du départ en retraite de Marcel Meleck afin de le remercier de son action au sein de la commune pour des tâches parfois difficiles.

Les fins d'années sont souvent riches en activités organisées par la commune et nos associations. Cette année ne dérogera pas aux habitudes. Cette édition vous parviendra donc plus tôt que les années précédentes pour que vous puissiez anticiper votre participation.

Je vous souhaite une très bonne lecture de cette nouvelle édition de la Feuille de Houx.

Eric Legros

## <u>L'équipe</u> <u>de la feuille</u> de Chou

Est heureuse de vous présenter son édition spéciale de fin d'année...

Responsable de publication :

Philippe Guillemet

A la mise en page : Claire Tafoiry

### A la relecture:

La commission
Communication

## A la reproduction et à la distribution :

Sophie Prelle

Marie-France Moinet

La commission

Communication



# Jusqu'au 28 novembre : Les 'Cochonneries de Champrond'

Un petit Air de Culture organise la première exposition des « Cochonneries de Champrond ». Quand un Artisan reçoit un Artiste...

Pas d'inquiétude : les «Cochonneries de Champrond» sont une manifestation très correcte !! Il s'agit d'une exposition d'art sur le thème du cochon qui, en principe, aura lieu tous les ans en Novembre à la Boulangerie «Aux Gâtinettes de Champrond», place de l'Eglise à Champrond.

Cette manifestation est liée à la confection des « Petits Cochons de Champrond », recette ancestrale remise au goût du jour...

#### Cette année, l'invité est Claude Imhof.

Les clients pourront admirer la douzaine de dessins à la plume sur le thème du Porc, pleins d'humour et de finesse que Claude Imhof a consacré à cet animal réputé porte bonheur.

Le vernissage de l'exposition des œuvres de Claude Imhof a eu lieu le Samedi 14 novembre à 18H à la Boulangerie «Les Gâtinettes».

Cette exposition se poursuit jusqu'au 28 novembre à la boulangerie de notre village.





## Samedi 28 et dimanche 29 novembre : Le Marché de Moël



Le Comité des Fêtes organise le Marché de Noël à la salle des fêtes :

♦ Le samedi 28 novembre de 15h à 18h

☼ Le dimanche 29 novembre de 9h à 18h

Une buvette va permettre de se restaurer tout au long de cette manifestation.

Les recettes seront reversées au profit du Téléthon :

- √ recette générée par les emplacements et la buvette,
- ✓ recette des objets confectionnés par l'association «Les Petites Mains».

NOEL POUR TOUS
NOEL POUR TOUS
LES ENFANTS DU VILLAGE
LJUSQU'AU CM2 inclus

<u>Samedi</u> 5 décembre : L'Arbre de Noël

Projection d'un film à la salle des fêtes à 15 h 00 précises

\*\*\*

Goûter

\*\*\*

Distribution des cadeaux par le Père Noël vers 16 h 30.



Dimanche 6 décembre : Le 1er tour des élections Régionales

Ouverture du bureau de vote : de 8h à 18h, dépouillement à partir de 18h.

## Jusqu'au 7 décembre : Collecte des dons au profit du Téléthon

Afin de poursuivre l'action engagée par l'association Perchemin qui a organisé le tour du Canton le 31 octobre pour collecter les dons au profit du Téléthon (Cf. article en page 8),

des boîtes sont à disposition des donateurs à la Mairie et dans les commerces de Champrond.

Les sommes totales collectées seront envoyées après le 7 décembre à la coordination de Luisant.

## Samedi 12 décembre : Les Chants de Noël



Voici le message de l'association Un Petit Air de Culture :

- « Le Samedi 12 Décembre, nous vous invitons à vous joindre à nous pour célébrer les fêtes de fin d'année.
- ✓ soit en participant activement à notre Chorale annuelle improvisée
  - å <u>répétitions le vendredi 11 au soir</u> et
  - <sup>8</sup> <u>le samedi 12 à 15h</u>)
- ✓ soit...

en venant nous écouter

le samedi 12 à 18h à l'Eglise de Champrond.

Dans les deux cas, à l'issue du concert, nous nous retrouvons tous autour d'un vin chaud et des traditionnels «Petits Cochons de Champrond» désormais fabriqués par notre boulanger Jean-Yves. »

## Dimanche 13 décembre : Le 2ème tour des élections Régionales

Ouverture du bureau de vote : de 8h à 18h , dépouillement à partir de 18h.

## Le 18 décembre : Champ-Livres vous propose de nouveaux livres



#### Le bibliobus arrive!

Le bibliobus de la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir (BDEL) passera à Champrond en Gatine **mi-décembre**.

De **nouveaux** livres seront mis en rayonnage et seront à votre disposition dès le 18 décembre Venez vite nous rendre visite!



# Vos commerçants en cette fin d'année

#### • Le garage Eurorepar

sera fermé les 25, 26 décembre 2015 et 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2016.

#### Odile'Tiff



#### ● Le bar-tabac 'Le d'Aligre'

sera fermé du vendredi 25 au dimanche 27 décembre inclus.

#### ● <u>La Cave Loupéenne</u> \*

pour vos achats de fin d'année.



\* : Alcool à consommer avec modération

#### Aux Gâtinettes de Champrond

Horaires d'ouverture

Les jours de fêtes

Les jeudi 24 et 31 décembre :

6h30 à 18h

<u>Les vendredi 25 décembre</u> <u>et 1<sup>er</sup> janvier</u> : **7h à 12h30** 

### Aux Gâtinettes de Champrond

M. & Mme Scaviner
Place de l'Eglise
28240 Champrond en Gâtine
02.37.37.08.39

 ${\it Mail}$ : auxgatinettesdechamprond@gmail.com





## Le SEBASTOPOL



#### **Bar-Restaurant-Traiteur**

Le restaurant sera fermé du 24 décembre 2015 au 25 décembre au soir. Réouverture le 26 Décembre à 10h.

Fermeture exceptionnelle le 31 Décembre.

Nous serons ouvert le 1er Janvier 2016 pour un menu spécial.

Possibilité de plats à emporter.

Claire et Fabien vous souhaitent de joyeuses fêtes.



Nos prochaines Soirées à thème : A 15€

\* Le Jeudí 3 et Vendredí 4 Décembre 2015 : Soírée Percheronne.

Parmentier de Boudin et Crumble aux Pommes (accompagné de son verre de Cidre local).

\* Le Jeudí 7 et Vendredí 8 Janvier 2016 : Nouvel An Chinois

Wok de Dínde accompagné de ses Nouílles Chínoíses et Nem de Banane sauce Chocolat (accompagné de son verre de Saké).

\* Le Jeudí 4 et Vendredí 5 Février 2016 : Soirée Américaine

Burger Maison et Profiteroles Américaines (cookie) (accompagné de son verre de Cosmopolitan).

- \* Le Samedi 13 et Dimanche 14 Février 2016 : Fête des Amoureux
- \* Le Jeudí 3 et Vendredí 4 Mars 2016 : Soírée Antillaíse

Poulet Colombo et Ananas Rôtí (accompagné de son verre de Tí-Punch).

Pensez à réserver!



Restaurant Le Sébastopol 24 Grande Rue 28240 Champrond en Gâtine

02.37.49.80.02.



### Volre mairie

#### Mensualisation du règlement des factures d'eau et d'assainissement

Inscription avant le 15/12/15 pour le règlement 2016.

#### Permanences de la mairie

La mairie sera fermée du 26 décembre au 2 janvier 2016 inclus.

Permanence assurée pour les inscriptions sur les listes électorales :

le 31 décembre 2015 de 10 h à 12 h.

Vœux de la commune

Dimanche 10 janvier 2016 à 10h30

à la salle des fêtes

મંત્રન સામાના સામાન

D'autres dales en 2015 - 2016... A noter dans vos agendas

✓ Assemblée Générale Les Petites Mains le 07/12/2015 à 14h dans la salle associative au dessus de la mairie.

- ✓ Assemblée Générale du Comité des Fêtes le 11/12/2015 à 20h30 dans la salle associative au dessus de la mairie.
- √ Assemblée Générale Les Paniers d'Aligre le 23/01/2016.
- √ L'Association des Anciens Combattants organise son loto le 6 mars 2016.
- ✓ Un petit Air de Culture organise la Foire aux Livres le dimanche 13 mars, qui sera précédée le samedi 12 mars d'un atelier d'écriture rencontre très ludique et sympathique et le soir de la « Rencontre en Poèmes ».
- ✓ Le Comité des Fêtes organise le Carnaval le 19/03/16.
- √ Le repas de Printemps aura lieu le 24/04/16.
- √ L'association VEM Aïkido vous propose :
  - Repas familial King-Wook à Chartres, samedi 27 février 2016.
  - Assemblée générale + remise grades enfants, samedi 5 mars 2016 (18h).
  - 8° stage RELPA du Perche au château des Vaux, samedi 23 avril 2016 (9h/17h).
  - Sermesse château des Vaux, jeudi 5 mai 2016 (9h/17h).

Pensez à consulter l'agenda du site internet du village tout au long de l'année pour connaître les manifestations de la commune.

### Commémoration du 11 novembre 2015





Les anciens combattants accompagnés de nombreux villageois sont venus écouter les discours de Mr Menant, président de l'association des anciens combattants et de Mr Legros, maire de la commune.

Cette cérémonie commémorative de l'Armistice de la guerre 1914/18 était sous le signe de l'inter génération, en effet, une jeune fille du village et Mr Menant sont venus déposer symboliquement les gerbes sur le monument aux morts.

La cérémonie s'est poursuivie au Sébastopol pour le pot de l'amitié puis le repas organisé par l'association des anciens combattants.





### Le tour du Canton le 31 octobre 2015 au profit du Séléthon

L'association Perchemin a organisé le 31 octobre le tour du Canton : une quinzaine de cyclo ont roulé pour la bonne cause.

Ce tour s'est déroulé sous le soleil et a permis de traverser 13 communes pour collecter des dons au profit du Téléthon.

Le pique-nique du midi s'est déroulé à Champrond-en-Gâtine et a été offert par Intermarché de La Loupe.

Afin de poursuivre cette action, des boîtes sont à disposition des donateurs à la Mairie et dans les commerces de Champrond.

Les sommes totales collectées seront envoyées après le 7 décembre à la coordination de Luisant.

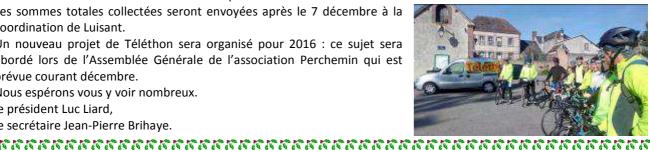
Un nouveau projet de Téléthon sera organisé pour 2016 : ce sujet sera abordé lors de l'Assemblée Générale de l'association Perchemin qui est prévue courant décembre.

Nous espérons vous y voir nombreux.

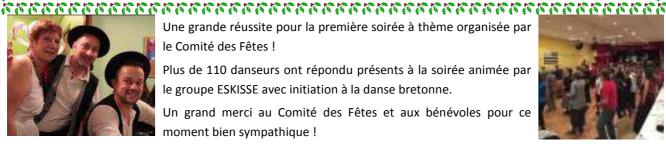
le président Luc Liard,

le secrétaire Jean-Pierre Brihaye.





## Soirée bretonne du 07 Movembre 2015



Une grande réussite pour la première soirée à thème organisée par le Comité des Fêtes!

Plus de 110 danseurs ont répondu présents à la soirée animée par le groupe ESKISSE avec initiation à la danse bretonne.

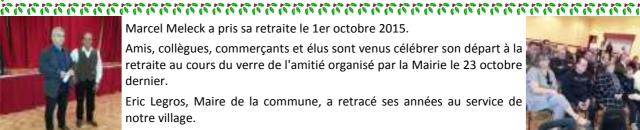
Un grand merci au Comité des Fêtes et aux bénévoles pour ce moment bien sympathique!







## Départ à la retraite de Marcel Meleck



Marcel Meleck a pris sa retraite le 1er octobre 2015.

Amis, collègues, commerçants et élus sont venus célébrer son départ à la retraite au cours du verre de l'amitié organisé par la Mairie le 23 octobre

Eric Legros, Maire de la commune, a retracé ses années au service de notre village.

Marcel a commencé à travailler pour la commune en 1995 (d'abord avec

des contrats emploi solidarité puis le 1er mai 2003, Marcel a signé un contrat de stagiaire dans la fonction publique territoriale, et la Mairie l'a ensuite titularisé un an plus tard).

Avec ses collègues, il a toujours su aider les uns, les autres en faisant son travail pour l'entretien de la commune qu'il s'agisse de débroussaillage, de balayage des trottoirs ou d'entretiens divers et variés.

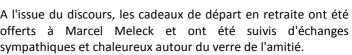
Travaillant à temps partiel le matin, il n'hésitait pas à venir travailler l'après-midi en cas de nécessité ou pour aider ses collègues de travail.

Marcel a toujours été apprécié par les habitants de la commune, rendant un service de ci de là.

Eric Legros a tenu à remercier Marcel pour son travail, sa bonne volonté à faire des travaux parfois ingrats, parfois dans l'urgence. Il avait à cœur que la place du village (qui sera bientôt refaite) soit toujours propre et sans papiers divers.



Monsieur le Maire a également tenu à remercier toutes celles et tous ceux qui ont aidé Marcel d'une façon ou d'une autre, habitants de la commune, élus, agents de la commune et notre secrétaire de Mairie : dans notre village , la solidarité n'est pas 🎫 un vain mot.





## 

### l'association « la Voie de l'Energie et du Mouvement »

Pour sa 8ème année de création dans le Perche, VEM a été heureuse d'accueillir depuis la rentrée de septembre 2015, 85 pratiquants (24 enfants, 13 jeunes, 48 adultes).

33 personnes se sont déplacées pour le 5ème stage européen RELPA à Durtal (49) le samedi 17 octobre 2015. Quatre experts 6°Dan en ont assuré la direction technique (Serge Hong, Clément Karoubi, Vincent Morieux, Roger

En accord avec la direction, quatre jeunes pratiquants du château des Vaux étaient présents sur le Tatamis pour partager ce moment de belle fraternité.

Il convient de rappeler qu'au sein de VEM deux « écrivains » ont fait éditer et mis en vente leurs livres (cf. articles de presse L'Echo Républicain mars, juin 2015).

- «Rencontre avec l'Aïkido, une nouvelle étape vers la Liberté» retraçant la genèse de cette discipline en Europe et en France depuis 1947 (600 pages) de Roger Tran-Dinh-Nhuan professeur bénévole d'arts martiaux 6° Dan d'Aïkido, édition et réalisation IDSVIB (novembre 2014);
- "Sur les origines de St Eliph" (80 pages) de Pascal Isambert, étudiant en histoire, édition et réalisation IDSVIB (avril 2015).

Vous pouvez participer à la vie de notre école d'Aïkido VEM en contactant :

- la mairie de Champrond-en-Gâtine
- le président Roger Tran-Dinh-Nhuan (06 13 93 87 56)
- au Dojo salle des fêtes le mardi cours enfants 18h/19h, cours jeunes/adultes 19h30/21h30
- Cotisations annuelles : 60 € (moins de 15 ans), 80 € (plus de 15 ans)

VEM vous souhaite de tout coeur de très bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

### RÉUNION DU 16 JUIN 2015

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 16 juin 2015 à 20 h 30 en session ordinaire, sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

<u>Absents excusés</u> : Philippe Guillemet pouvoir à Eric Legros, Philippe Septier pouvoir à Jean-Pierre Brihaye, Valérie Chrétienne pouvoir à Gaëlle Guyon.

Luc Liard et Christian Bornet.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2015, qui est approuvé à l'unanimité.

#### Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- . Les organisateurs du comice agricole remercient la commune pour la subvention octroyée et pour la communication réalisée dans la Feuille de Chou. Les décorations faites avec des ballots de paille ont rendu le comice attractif, ainsi il est évoqué la possibilité de créer un décor de ce type pour la brocante aux entrées du village.
- . Mr le Maire prendra rendez-vous avec Mr Berger prochainement pour évoquer les solutions à apporter en ce qui concerne la vitesse excessive dans certains hameaux.
- . Les travaux de voirie sont réalisés : trottoirs côté station épuration et muret, la rue du Muid et la voie du Petit Bois Landry sont prêtes à être enduites. Il est évoqué des problèmes d'encadrement des travaux de voirie, voir s'il existe d'autres possibilités de suivi.
- . L'enfouissement des réseaux à Villemaigre est programmé simultanément avec ceux de la commune en septembre/octobre sans coût supplémentaire.

#### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES D'EURE ET LOIR

Mr Legros fait part au conseil municipal du projet de modification des statuts du SDE 28 : création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le conseil approuve ce projet de modifications de statuts, Mr le Maire rappelle que la commune avait été pressentie pour accueillir une borne mais le coût annuel de maintenance (700 €) a été un frein pour une attractivité faible.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Mr Legros expose au conseil le projet de modification des statuts qui prévoit d'ajouter les points suivants :

#### √ <u>Aménagement de l'espace</u>

Création d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et transfert de cette compétence au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Perche d'Eure et Loir. Une réflexion est actuellement menée en ce qui concerne l'harmonisation des documents d'urbanisme au sein de la CDC.

#### ✓ Service à la population

Mise en œuvre de l'accueil périscolaire pour les mercredis après-midi.

Le conseil municipal approuve ces modifications de statuts.

#### REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Elle précise les différentes modalités de répartition possibles (de droit ou dérogatoires) entre l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et ses communes membres.

Vu la délibération du 15/06/2015 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Perche a opté pour une répartition du FPIC 2015 "dérogatoire libre".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré opte pour une répartition dérogatoire libre du FPIC au titre de l'année 2015 telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

COMMUNES	Montant 2015	COMMUNES	Montant 2015
BELHOMERT	10 248,00	MONTLANDON	2 725,00
CHAMPROND EN GATINE	7 439,00	SAINT ELIPH	13 201,00
LES CORVEES LES YYS	4 650,00	SAINT MAURICE SAINT GERMAIN	5 161,00
FONTAINE SIMON	13 387,00	SAINT VICTOR DE BUTHON	6 669,00
LA LOUPE	32 723,00	VAUPILLON	6 369,00
MANOU	8 659,00	Total communes	118 747,00
MEAUCE	5 666,00	COM COM DES PORTES DU PERCHE	121 211,00
MONTIREAU	1 850,00	Total général	239 958,00

#### INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le SIAP a créé un service d'instruction du droit des sols, qui sera opérationnel à compter du 1er juillet 2015. Une convention est à signer avec le SIAP, qui pourra instruire selon nos choix les permis de construire, les permis d'aménager, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme opérationnels, les prestations seront facturées à l'acte : permis de construire 110 €, certificat d'urbanisme opérationnel 44 €, déclaration préalable 76 €, permis d'aménager 131 €. Des missions complémentaires sont proposées telles que les contrôles de conformité (100 € par an), la rédaction des courriers de refus (30 € par an) et les permanences délocalisées d'information des pétitionnaires ½ journée par semaine (150 € par an). Il s'avère aussi que les services urbanisme des communes de La Loupe et Nogent le Rotrou apporteront un renfort au SIAP, le cas échéant. La mutualisation des compétences sera à envisager pour pérenniser ces services.

Il est rappelé que l'Agence Technique Départementale avait proposé un service d'instruction, qui était plus intéressant initialement mais qui n'a pas été retenu suite aux nouvelles propositions du SIAP.

Le conseil municipal décide de :

- De confier l'instruction des demandes d'autorisation relevant du droit des sols sur le territoire communal au SIAP à compter du 1er juillet 2015,
- D'approuver les termes de la convention ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le SIAP assurera l'instruction des dossiers,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de poursuivre le dynamisme du village et notamment pour le maintien de l'école et des commerces, Mr le Maire propose au conseil municipal d'envisager une extension du lotissement du Bois des Souches sachant que les réseaux sont déjà existants. Il est également proposé d'acquérir le terrain d'une surface de 9200 m² situé à proximité de la salle des fêtes pour y créer un parking.

Pour ce faire, une révision du plan local d'urbanisme doit être réalisée à l'aide d'un bureau d'études, qui analysera la situation, établira une étude et en fixera le délai de réalisation.

Accord du conseil pour estimer le coût de l'étude. Mr Legros contactera le cabinet Roumet, qui avait établi le PLU.

A propos du terrain situé à proximité de la salle des fêtes, il s'avère que le terrain a été vendu récemment par les consorts Hardy à Mr Texier.

#### REUNION A PROGRAMMER AVEC LES HABITANTS DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal fixe une date de réunion avec les habitants du lotissement qui sera le 10 juillet à 20 h 30 dans le préau de l'école. Lors de cette réunion, il sera rappelé le règlement et notamment l'entretien des différentes haies.

#### **FESTIVITES ESTIVALES**

Programme de la Fête Nationale du 14 juillet :

13 juillet au soir : repas dansant animé par l'orchestre Pierrot Musette, retraite aux flambeaux, feu d'artifice.

14 juillet matin : concours de pêche à l'étang du Panama et jeux divers l'après-midi.

15 Août : Brocante de la Saint Sauveur, les personnes disponibles ce jour-là seront les bienvenues pour apporter leur aide.

Renseignements à prendre en ce qui concerne la réglementation des exposants à la brocante.

Il est indiqué que le SIRTOM peut mettre à disposition des bacs pour le tri sélectif et diffuser des mini-reportages pour sensibiliser les gens au tri lors des manifestations ponctuelles.

A noter que le comité des fêtes a fait l'acquisition de planchas.

#### TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE ET DE LA CORNICHE DE LA BOULANGERIE

Le conseil municipal décide de solliciter une réserve parlementaire auprès de Mme de La Raudière, députée pour la réfection de la toiture de la boulangerie. Il s'avère qu'elle a proposé une aide financière de 6000 €, le devis de Mr Rousseau Jean-Jacques s'élève à 39 128.50 € HT et une subvention de l'Etat au titre de la DETR a été accordée (7 826 €). Une enveloppe de 75 000 € (reliquat FDAIC) est disponible pour le canton, voir si ces travaux pourraient être

Une enveloppe de 75 000 € (reliquat FDAIC) est disponible pour le canton, voir si ces travaux pourraient être subventionnés.

En ce qui concerne, la façade, deux entreprises ont été sollicitées pour établir des propositions.

L'inauguration de la boulangerie est fixée au vendredi 3 juillet 2015 à 12 h, jour et horaire fixés par les Moulins de Chérisy. Une autre date sera fixée ultérieurement lorsque tous les travaux seront terminés.

#### RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2EME CLASSE

Considérant que le contrat CUI-CAE arrive à terme le 15/07/2015 occupé par Murielle Couny, Mr le Maire propose de créer un emploi pour maintenir le service d'entretien ménager des bâtiments communaux.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- Entretien ménager, sortie et rangement de la vaisselle, état des lieux avant et après chaque location de la salle des fêtes,
- Entretien ménager de la mairie, de la bibliothèque, de la salle associative, de l'église, des locaux 6 Grande Rue, des WC publics, des locaux scolaires,
- Entretien des espaces verts.

La rémunération sera comprise entre le 1er échelon et le 11ème échelon de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer à compter du 15 juillet 2015, un emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe à 10 heures par semaine,
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet. Un poste complémentaire sera proposé à Murielle Couny par le SIRP pour effectuer la surveillance des enfants à la cantine et l'entretien d'une partie des locaux scolaires.

Marcel Meleck va faire valoir ses droits à la retraite prochainement. Il a été reçu récemment par une conseillère retraite.

#### **TARIF DU REPAS A LA CANTINE**

Sur proposition du Syndicat Scolaire et afin que les tarifs soient harmonisés entre les communes, le conseil municipal fixe le prix du repas à 2.95 € à compter du 1er septembre 2015 soit une augmentation de 0.05 € par rapport à l'année précédente.

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE COVOITURAGE**

Le conseil départemental d'Eure et Loir, soucieux de favoriser la pratique du covoiturage dans le département a créé une plateforme Internet dénommée covoiturage.eurelien.fr. Afin de développer cette pratique, il est apparu nécessaire de proposer aux usagers des lieux de stationnement identifiés leur permettant de se retrouver et de laisser leurs véhicules en sécurité.

Le parking situé sur le site de l'ancienne gendarmerie présente des avantages pour les covoitureurs : accès rapide et direct sur la RD923 en direction de Chartres et Nogent-le-Rotrou.

Une convention est établie entre le Département et la Mairie, gestionnaire du parking pour la mise à disposition de places de stationnement dédiées au covoiturage, la mise en place d'une signalétique spécifique et le jalonnement de l'aire de covoiturage.

Le conseil municipal approuve la convention telle que proposée et autorise Mr le Maire à la signer.

#### **CHAMPROND-EN-GATINE PORTE DU PERCHE**

Le conseil fixe la date de préparation de la réunion de synthèse concernant le dossier « Champrond-en-Gâtine Porte du Perche » au vendredi 3 juillet 2015 à 20 h 30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

# Les résumés des conseils municipaux recerences conseils municipaux conseils con

### RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2015

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 22 septembre 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés: Mr Septier Philippe pouvoir à Mr Brihaye Jean-Pierre.

Le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

#### Quelques informations sont apportées à propos :

. De la loi NOTRe qui a été promulguée durant l'été et qui implique un certain nombre de modifications. La principale, qui concerne notre territoire est le volet sur l'intercommunalité et le seuil de population minimum en dessous duquel une communauté de communes sera obligée de fusionner ou modifier son périmètre.

Pour notre CDC, le seuil minimum de population est de 10 677 habitants or, nous ne comptons que 9 981 habitants. Au sens de la loi, nous devrions rechercher de nouvelles communes pour atteindre ce seuil, la population de notre territoire étant en augmentation, le seuil minimum pourrait être atteint dans un avenir proche.

La CDC du Perche Senonchois et de l'Orée du Perche devront fusionner pour dépasser le seuil de 5 000 habitants.

La CDC du Perche Thironnais devra rechercher de nouvelles communes et il s'avère que Frazé et Montigny le Chartif pourraient la rejoindre.

La CDC du Perche (Nogent) n'est pas concernée par ces seuils minimum.

Un premier avis sera rendu par le Préfet le 16 octobre.

La Loi NOTRe prévoit aussi le transfert des compétences eau/assainissement aux communautés de communes à partir de 2020.

Notre projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable avec les Corvées est donc à revoir globalement avec d'autres communes car il pourrait ne plus être amortissable et la création d'un syndicat ne serait plus d'actualité.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la délibération du 15 juin a été invalidée car elle a été prise avant la notification aux communes le 24 juin.

Ajouts aux statuts:

Compétence aménagement de l'espace :

Création d'un SCOT et transfert de cette compétence au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Perche d'Eure et Loir)

Compétence service à la population :

Mise en œuvre de l'accueil périscolaire pour les mercredis après-midi.

Accord du conseil municipal pour adopter ces modifications.

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Suite aux travaux de réparations sur les voies communales (Le Signeuré, l'Empire, l'entrée de l'école, rue des Rosiers) par l'entreprise Met et les employés communaux, qui n'avaient pas été prévus au budget primitif, le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

Compte 2152 (travaux de voirie) : + 6 000 €

Compte 2188 (achat de matériel) : - 6 000 €.

Il est précisé que la tranchée à la Graiserie n'a pas été complètement recouverte par les services du Conseil Départemental.

#### AVANCEMENT DE GRADE DE LA REDACTRICE TERRITORIALE

Mr le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avis du comité administratif paritaire du centre de gestion, notre secrétaire de mairie peut obtenir le grade de rédacteur territorial 1ère classe au 01/10/2015 soit une augmentation de trois points d'indice. Accord du conseil.

#### **CHOIX DES ENTREPRISES**

#### <u>Travaux de couverture de la boulangerie</u> :

Mr le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis.

Le conseil municipal retient l'offre de Mr Rousseau Jean-Jacques, il lui sera demandé le surcoût pour le remplacement de la corniche en zinc.

#### Travaux de façade de la boulangerie :

Mr le Maire présente au conseil municipal les devis.

✓ Couleurs Bois (Changé) : 23 571.02 € HT
 ✓ Trumeau (Varennes Jarcy) : 31 700 € HT
 ✓ Prestige Agencement (Esvres-sur-Indre) : 35 750.88 € HT

Le devis de l'entreprise Couleurs Bois est retenu, le choix des couleurs se fera à partir du nuancier des couleurs du Perche et il est demandé à ce que les jambages soient de la même couleur que la façade de l'étage pour une harmonisation des couleurs. L'avis sera demandé à Mr et Mme Scaviner et une demande de participation financière sera faite auprès du fournisseur principal de la boulangerie.

#### Travaux de menuiseries pour l'extension de la salle des fêtes :

Un seul devis a été reçu au jour de la réunion et il est nécessaire que plusieurs autres devis soient demandés. Attente de ces devis pour faire le choix.

Il est indiqué que l'extension doit être fermée afin de pouvoir commencer l'aménagement intérieur.

#### **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Afin de poursuivre l'augmentation de la population, Mr le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réviser le Plan Local d'Urbanisme. Il serait actuellement question de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mais sa durée de mise en œuvre sera longue. Ainsi, Mr le Maire propose de :

- 1. Mettre à jour le plan local d'urbanisme en l'adaptant aux réalités actuelles
- disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en compte les dernières évolutions réglementaires en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et notamment les lois Grenelle et Alur.
- s'appuyer sur les dernières évolutions communales (croissance démographique, rythme de construction, etc...) et arrêter des perspectives de développement réalistes.
- 2. Préserver l'identité rurale et naturelle de la commune
- définir les éléments de paysage et de patrimoine à préserver et à mettre en valeur,
- conjuguer le maintien de l'agriculture et une évolution raisonnée de l'habitat en campagne en permettant notamment le changement de destination des constructions et leur extension.
- 3. Conforter le bourg
- déterminer une enveloppe constructible en lien avec les perspectives de développement définies,
- préciser les mesures favorisant un urbanisme et une architecture de qualité,
- réaliser des extensions d'urbanisation raisonnées en privilégiant une certaine densification, l'aménagement d'espaces publics de qualité,
- prévoir si besoin les équipements et infrastructures publics nécessaires pour le développement de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de :
- prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal pour les motivations exposées cidessus,
- charger la commission municipale d'urbanisme du suivi de la révision du plan local d'urbanisme,
- soumettre à la concertation qui associe la population, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de la révision du projet selon les modalités suivantes :
  - \* afficher les comptes-rendus de réunion de la commission urbanisme et mise en ligne sur le site internet de la commune,
  - \* mettre à disposition de la population aux heures d'ouverture de la mairie un registre d'expression afin de recueillir les observations au fur et à mesure de l'avancement du projet,
  - \* diffuser les informations relatives à l'avancement du projet dans le bulletin municipal et dans la presse,
  - \* organiser une réunion publique.

A l'expiration de la concertation, Mr le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui délibèrera et en arrêtera le projet.

Le conseil municipal décide :

- d'autoriser Mr le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la concertation définie ci-dessus,
- d'associer conformément l'article L121-4 les personnes publiques : Etat, Région, Département, organismes consulaires, transports urbains, organisme de gestion des parcs naturels régionaux et des SCOT, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, qui en auraient fait la demande, à la révision du plan local d'urbanisme. Les services de l'Etat sont associés à la révision du projet, à la demande du préfet ou du maire (L123-7).

Le conseil municipal décide :

- de demander, conformément à l'article L121-7 du code de l'urbanisme
  - \* de confier à un urbaniste du secteur privé le soin d'élaborer le projet de révision du plan local d'urbanisme et d'assister la commune tout au long de la procédure,
- de donner autorisation au maire de signer tous contrats, avenant ou convention de prestation ou de services concernant l'élaboration technique du plan local d'urbanisme,
- de solliciter de l'Etat conformément à l'article L121-7 du code de l'urbanisme une dotation pour couvrir les dépenses liées à la révision du plan local d'urbanisme.

Conformément à l'article R123-24 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à Mr le Préfet d'Eure et Loir. En outre, elle sera notifiée aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental, aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture, aux maires des communes voisines, aux établissements publics de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il sera évoqué la possibilité de création d'un lotissement sur une partie du terrain de la zone d'activités et notamment en fonds de parcelle, le terrain étant déjà viabilisé, problèmatique à soumettre à la communauté de communes, qui est propriétaire du terrain.

#### PLAN D'ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'établir un Agenda d'Accessibilité Programmé pour tous les établissements recevant du public avant le 30 septembre 2015.

Pour ce faire, il faut mesurer le niveau d'accessibilité des bâtiments, identifier et lister les obstacles à l'accessibilité et estimer le coût des non conformités.

Il s'avère qu'un permis de construire est en cours pour la salle des fêtes, de ce fait les règles d'accessibilité seront respectées. En ce qui concerne l'école et l'église, un diagnostic doit être établi par un bureau d'études ou en interne, à étudier.

#### **INSTAURATION DE ZONE 30 DANS LA TRAVERSEE DU BOURG**

Mr le Maire propose au conseil municipal d'instaurer une zone 30 dans la traversée du bourg pour faire réduire la vitesse des véhicules, sachant que la mise en œuvre est possible sur les voies à grande circulation.

Après discussion, aucune majorité se prononçant en faveur de cette proposition, elle sera abordée à nouveau ultérieurement après une étude plus approfondie.

#### **CHARTE DES TRANSPORTS DE BOIS EN REGION CENTRE**

Mr le Maire informe le conseil qu'Arbocentre, l'interprofession de la filière Forêt-Bois en Région Centre-Val de Loire a actualisé la charte des transports de bois. Les objectifs sont d'améliorer le transport de bois et l'approvisionnement des entreprises en définissant les relations entre les intervenants : sylviculteurs, exploitants forestiers, transporteurs, gestionnaires de voirie...

La commune doit s'engager à faciliter la sortie des bois et le transport, à améliorer la desserte des forêts dans les projets d'aménagement de la commune.

Accord du conseil pour respecter les engagements de la charte. A noter que l'accès au chemin du Ferré par les transporteurs de bois doit être réglementé, les propriétaires forestiers de la commune seront ensuite informés de la démarche de la commune.

#### INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Mme Bourbao a assuré l'intérim de trésorière à La Loupe, qui sollicite une indemnité pour la période de janvier à août 2015 soit 250.46 € pour un taux d'indemnité à 100 %. Le taux voté par le précédent conseil municipal était de 40 % ce qui porterait l'indemnité à 100.18 €.

Accord du conseil pour octroyer une indemnité au taux de 40 %.

Mme Bourbao a été remplacée par Mr Desfriches Laurent comme Trésorier titulaire à compter du 1er septembre 2015, il assure aussi l'intérim à la trésorerie d'Illiers-Combray jusqu'au 31/12/2015.

#### COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mr Legros informe le conseil que la direction départementale des finances publiques a nommé les commissaires de la commission communale des impôts directs qui sont :

#### Commissaires titulaires:

- ✓ Mr Guibert Jean-Luc
- ✓ Mme Lunel Catherine
- ✓ Mme Moinet Marie-France
- ✓ Mme Tafoiry Claire
- ✓ Mr Taquet Jean
- ✓ Mr Houdy Olivier

#### Commissaires suppléants :

- ✓ Mr Bigeault Bernard
- ✓ Mr Durand Gérard
- ✓ Mr Javoy Nicolas
- ✓ Mr Renard Dominique
- ✓ Mme Wardavoir Brigitte
- ✓ Mr Lorin Claude

#### PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier a été déposé auprès de la Région en 2013 pour un projet d'aménagement des espaces publics de centre-bourg et mise en valeur des entrées principales en tant que Porte du Perche afin de bénéficier d'une subvention au titre de l'enveloppe Cœur de Village.

Après échanges avec le Pays Perche, la Région a inscrit au contrat régional du Pays Perche le projet d'aménagement de la Place de l'église et a octroyé une subvention maximale de 58 300 € soit 30 % du montant HT des travaux.

Le Pays Perche nous a demandé récemment à ce qu'un devis d'aménagement à solliciter auprès d'un bureau d'études soit signé avant fin 2015 pour que les travaux soient réalisés courant 2016.

Mr le Maire propose donc au conseil de solliciter des devis d'aménagement. Il est rappelé que cet aménagement doit prévoir des éléments de sécurité. Un arrêt minute est à prévoir à proximité de la boulangerie ainsi que la mise en sens unique de la ruelle de la Tour. Le carrefour route de la Loupe, côté monument aux morts, est à matérialiser pour empêcher le stationnement de véhicules, qui gênent la visibilité. Un cahier des charges sera élaboré pour lancer une consultation.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Marcel Meleck est en retraite depuis le 1er octobre, il a pris le solde de ses congés en septembre, il va bénéficier d'une retraite à taux plein car il a pu obtenir une inaptitude au travail. Le pot de départ en retraite est prévu le 23 octobre 2015 à 18 h à la salle des fêtes.
- Les travaux de voirie retenus pour l'année 2015 dans le cadre de la CDC sont la réfection des chaussées des rues de l'Arcade et de la Guèze. Il est également prévu le nettoyage de la vallée de l'Empire.
- Il est décidé de mettre en sens unique la rue de la Guèze à titre provisoire par l'interdiction d'accès côté allée de la Forêt.
- Il est rappelé le manque d'entretien d'un terrain ruelle du Plessis. Les travaux seront à effectuer par les employés communaux et à facturer aux propriétaires.
- Il est demandé à ce que le grillage à proximité de l'abris/bus situé 6 Grande Rue soit sécurisé.
- Le bonhomme en paille qui signalait la brocante du 15 août situé à proximité du cimetière a été brûlé dans le cadre d'un acte malveillant le dimanche 20 septembre.
- Le tour du canton en vélo dans le cadre du Téléthon est programmé le 31 octobre 2015, une réunion pour l'organisation est fixée au 15/10/2015 à 19 h à la mairie.
- Des remerciements sont donnés aux personnes qui ont aidé à la brocante. Une fête bretonne aura lieu à la salle des fêtes le 07/11/2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

## Du Pays au Pôle territorial du Perche...











Le Pays du Perche c'est important! C'est au sein de ce groupement de toutes les communes et les communautés qu'est orienté l'avenir de votre territoire, le Perche (aménagement et développement, animations, une partie importante des subventions pour les communes et communautés de communes mais aussi pour les acteurs privés ...).

Pour mémoire : en 2014, pour 1 €/habitant, le Pays a « rapporté » 15 € ! Le Pays c'est environ 150 porteurs de projets accompagnés par an...

A partir de janvier 2016, le Syndicat du Pays Perche d'Eure-et-Loir évoluera en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR). Créé en 2014 par la loi de Modernisation de l'Action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, celui-ci va prendre le relais du Pays.

#### Pour quoi créer un Pôle Territorial du Perche aujourd'hui?

Pour fédérer le monde rural et atteindre une taille plus importante à côté des grandes métropoles qui se sont constituées (Dreux Agglo, Chartres Métropoles...).

Pour continuer les missions de développement du Pays Perche : accompagnement des porteurs de projets publics et privés, animations pour faire bouger le territoire, mobilisation des financements (ex : fonds européens) ... en lien avec les besoins des habitants (emploi, services, environnement ...).

Pour faire des économies d'échelle et mutualiser le personnel (transférer à l'échelle du Pôle, avec l'accord des communautés de communes, les compétences stratégiques et conserver au niveau des communes et communautés de communes les actions et services de proximité). Il s'agit d'être efficace avec des structures à taille humaine!

En fédérant les Communautés de communes membres, le Pôle Territorial présente bien des avantages sans les inconvénients de la fusion des communautés de communes !

#### Quelles communautés de communes composeront le Pôle Territorial du Perche?

Les communautés suivantes ont délibéré pour la création du PETR du Perche (42 600 habitants) : Orée du Perche, Perche Senonchois, Portes du Perche, Perche Thironnais, Perche nogentais.

L'avenir de la CC du Perche Gouet fait débat au sein de cette communauté. En attendant que cette situation soit clarifiée, il est envisagé de créer le Pôle Territorial à 5 communautés.

#### Qu'est-ce que cela va changer pour ma commune ou ma communauté de communes ?

Le cœur de métier du Pays (et demain du Pôle Territorial) c'est l'accompagnement des porteurs de projets <u>publics et privés</u>. Grâce au PETR, communautés et communes pourront bénéficier de services mutualisés, au profit des habitants et des porteurs de projets (ex : conseils et instruction des permis de construire, conseils sur les aides à l'amélioration de l'habitat, accompagnements pour le développement des entreprises ou la création d'équipements touristiques, déploiement des usages numériques ...).

#### L'évolution du Pays en PETR signifie-t-il à termes une fusion intercommunale à son échelle ?

Il faut être très clair, ce n'est pas le projet proposé. C'est une possibilité intégrée dans la loi mais cela <u>n'est pas une obligation</u>. Ce sont les élus, les représentants de la population, qui en décideront en raison des bassins de vie vécus par les habitants et des intérêts communs.



Le Paya Perche d'Eure-et-Loir (SIAP) 1 bis rue Doullay 28400 NOGENT-LE-ROTROU Tél.: 02 37 20 09 29

Courriel: paysperche.siap@wanadoo.fr, / Site: www.vivre-dans-le-perche.fr
Page facebook: www.facebook.com/vivredans/eperche







### L'Office de Tourisme de La Loupe en 2015

Place de la Gare - La Loupe

02 37 81 24 00

www.laloupe-tourisme.com



### La promotion du vélo ...

Après avoir créé et balisé les circuits vélo « Perruchet et ses migrateurs » et « Promenades des eaux secrètes », nous continuons de louer nos 5 VTC mais avons plus de mal à louer nos 2 VAE : ils sont pourtant tout neufs et performants, et il y a de belles côtes à monter dans notre pays que nos VAE avalent sans difficulté.

Le 28 juin, nous avons organisé une journée « Perche à vélo », qui a connu un franc succès. Le temps était magnifique, l'ambiance excellente, grâce notamment à l'animation exercée par une troupe de théâtre. Un vélo était offert par la région, à la clôture d'une belle journée.





### Une offre d'hébergement de qualité ...

Nous avons profité de la basse saison pour revoir tous nos hébergeurs : chambres d'hôtes, gites, hôtel, camping, cabanes. Nous avons désormais une offre de qualité, variée et complémentaire. Nous avons conclu avec beaucoup de nos hébergeurs des contrats de partenariat, qui nous engagent à leur apporter aide et conseils. Nous continuerons à maintenir un lien privilégié avec l'ensemble des hébergeurs.

Quelques chiffres\*:

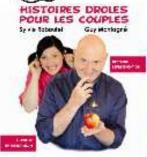
Chambres d'hôtes : 41 lits

Meublés : 105 lits Cabanes : 45 lits Hôtels : 53 lits \*1 lit = 1 personne





### Des manifestations toute l'année ...









avril

in

novembre

Et le Festival International d'Aquarelle du Perche en avril 2016

## Les Contrats Bleus

L'association Les Contrats Bleus est le gestionnaire de la politique petite enfance, enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Portes du Perche.

#### Nos activités touchent les enfants de 0 à 18 ans :

#### Pôle Petite Enfance, 3 rue Henri Dunant, 28240 La Loupe

✓ La Coccinelle est un Lieu d'Accueil Enfants, Parents ; Lieu de rencontre, de jeux pour les enfants de la naissance à l'entrée à l'école maternelle.

✓ Le Relais d'Assistants Maternels a pour vocation d'être un espace d'accueil et d'échange au service des familles et s'inscrit dans une démarche de professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes et des gardes à domicile. Lieu d'échange, d'information et d'animation, c'est un espace ressource sur les métiers de la petite enfance et sur toutes les questions concernant l'accueil individuel.

✓ La Crèche, La Maison des P'tits Loups accueille les enfants de 0 à 4 ans, lieu d'apprentissage et de socialisation. C'est avant tout un lieu de plaisir ou l'enfant doit se sentir bien.





#### L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS Toutes ces actions ne pourraient pas voir le jour sans **EN PRATIQUE**

#### PÔLE ADMINISTRATIF Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe

Du Mardi au Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Permanences téléphoniques les lundis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

#### PÔLE PETITE ENFANCE

3 rue Henri Dunant, 28240 La loupe



A MAISON DES P'TITS LOUPS

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h15

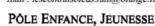
02 37 29 45 68 - mail : lescontratsbleus.creche@orange.fr

#### LA COCCINELLE

Les mardis de 9h00 à 11h15 et les jeudis de 13h30 à 16h00 02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fi



Les mardis de 16h à 19h et les mercredis de 9h00 à 12h00 02 37 49 00 45 - 06 32 23 61 65 mail: lescontratsbleus.ram@orange.fr



02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

#### L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 3 À 11 ANS

Toutes les vacances, SAUF Noël et Août Garderie de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h30 Temps d'accueil de 9h00 à 17h00

Vacances de La Toussaint et d'Hiver à la Salle socioculturelle de Vaupillon Vacances de Pâques et Juillet sur La Loupe

#### L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS (11 à 18 ANS)

Hors Vacances Scolaires : Les mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00

Les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00

Toutes les vacances scolaires: Du Lundi au Vendredi: 14h00 à 18h00

LE POINT INFORMATION JEUNESSE Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Hors vacances scolaires







#### Pôle Enfance et Jeunesse, rue Jean Moulin, 28240 La Loupe

✓ L'Accueil de Loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis hors vacances scolaires et pendant les vacances d'Avril et de Juillet à La Loupe et pendant les vacances de la Toussaint et de Février à Vaupillon.

✓ Le Conseil Jeune Intercommunautaire est un lieu d'éveil à la citoyenneté et à l'apprentissage de la responsabilisation.

✓ La Maison des Jeunes est un lieu d'accueil, de vie, d'animation et de responsabilisation pour les jeunes de 11 à 18 ans. Ouverte tous les jours sauf le lundi de 14h à 18h.

✓ Les animations vacances et les séjours adolescents coupent avec le rythme de l'année et permettent aux jeunes de participer à des activités spécifiques à toutes les périodes des vacances scolaires.

✓ Le Point Information Jeunesse est un lieu d'information et d'écoute, anonyme et gratuit. Toute l'information sur les formations, les sorties, les recherches de jobs d'été, d'activités de loisirs, etc. y est regrou-

l'aide et le soutien de partenaires financiers et techniques tels que la CAF, la DDCSPP, La Communauté de Communes des Portes du Perche, la PMI service du Conseil Général, les associations locales et bien sûr toutes les familles.

L'association dans ses multiples activités aurait bien besoin maintenant d'étendre son réseau de bénévoles. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter, vous serez les bienvenus!

Envie d'en savoir plus : lescontratsbleus.fr



#### INFO SUR LE « PLAN NEIGE » DE CHAMPROND



Actuellement, il existe trois structures capables de débloquer notre réseau routier :

- Les déneigeuses du conseil général (camions orange ou blanc)
- 🎂 Le tracteur communal équipé d'une lame
- L'aide des agriculteurs locaux (parfois missionnés par le « CG28 » Conseil Général

d'Eure et Loir, ou par la commune dans un esprit de solidarité)



Pour être efficace, des priorités sont établies pour répondre aux urgences. En effet, les moyens déployés seront plus rapides pour dégager une route donnant accès à des personnes nécessitant des soins (Accès infirmières, ambulances, ....).

La deuxième priorité est de faciliter les actifs à rejoindre les axes départementaux pour se rendre sur leur lieu de travail (vers les gares de La Loupe ou Courville, Axe Chartres - Nogent).

Nous inuitons donc toutes les familles à déclarer les personnes fragiles nécessitant un passage régulier des services médicaux à la mairie en période hivernale au O2 37 49 80 20.La municipalité

pourra réorienter le tracteur communal

en cas d'extrême urgence déclarée.

Il est conseillé de s'inscrire sur le site internet de la commune www.champrond-en-gatine.fr pour bénéficier d'informations en temps réel (newsletter).



Suite à des arrêtés préfectoraux ou du Conseil général, ou encore des consignes de notre regroupement pédagogique, le transport scolaire pourra être interrompu. Le syndicat scolaire informera également les familles via les moyens de communication tels que Site internet, téléphone,... Sous l'autorité de la commune, des axes communaux ou départementaux pourront être fermés à la circulation de façon temporaire. Pour le confort et la sécurité de chacun, des déviations seront mises en place.



En cas de grosses congères, les 2 routes concemées par un aus de fermeture sont :
D129 (Champrond-en-Gátine > Beaurepaire) et la portion entre « le moulin » et « l'aiguillon »
Le passage par la route de Combres ula « la Graiserie » ou la route d'illiers serait priulégié.

#### La commune :

Tous les axes <mark>rouges</mark> du plan en tère page sont traités par le conseil général d'Eure et Loir. Les axes <del>orange</del> sont déneigés par les services municipaux.

Les routes de couleur violet pourraient être fermées exceptionnellement à la circulation.

### Il faut savoir que notre commune est très étendue, il faut environ 4h30 de travail avec le tracteur communal pour déneiger les routes de notre compétence.

Il arrive parfois, que les agents communaux fassent plusieurs passages dans la même journée. La municipalité invite les riverains à la patience lors des fortes chutes de neige. Le tracteur de la commune parcourt environ 19 kms de voirie à chaque passage.

#### Le centre du village :

Tous les axes rouges du plan ci-dessous sont traités par le conseil général d'Eure et Loir.

Les axes orange sont déneigés par les services municipaux. Les employés communaux concentreront leurs efforts pour rendre accessible au plus vite les commerces indispensables et axes permettant d'atteindre les routes départementales.

#### ATTENTION !

LA LOI RAPPELLE QUE CHAQUE PROPRIÉTAIRE, CHAQUE LOCATAIRE EST RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT FACE À SON DOMICILE.

GRÂCE AUX EFFORTS DE CHACUN, LE RÉSEAU PIÉTONNIER PEUT ÊTRE AINSI RAPIDEMENT PRATICABLE.

#### Document à conserver.

La municipalité remercie tous les agriculteurs locaux pour l'entraide lors des périodes neigeuses.

